

POLITIQUE GESTION DES OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ



Depuis 1999, Flash Intervention, leader en sécurité privée en Côte d'Ivoire, distingue son offre par sa variété et son innovation. Attachée à de solides valeurs éthiques, elle déploie ses activités avec une exigence absolue de professionnalisme et de rigueur.

Elle est un membre fondateur et actif du GIPSE (Groupement Ivoirien des Professionnels de la Sécurité Electronique), et du FENAPEPSCI (Fédération Nationale du Patronat des Entreprises

Privées de Sécurité de Côte d'Ivoire). L'ambition de ces associations est de contribuer à la normalisation du secteur de la sécurité.

Dans ce secteur d'activité, l'humain est au cœur de la bonne exécution des missions. Le respect des conditions de travail et de la condition humaine est donc naturellement une préoccupation qui requiert l'attention de la Direction Générale.

Aussi, dès 2019, Flash Intervention a

rejoint l'ICoCA, International Code of Conduct Association, une association suisse internationalement reconnue qui prône, dans le monde entier, le respect des bonnes pratiques dans le secteur de la sécurité privée.

Pour formaliser son engagement, Flash Intervention s'inscrit dans une démarche de conformité aux normes ISO⁽¹⁾ 18788 version 2015 et ANSI/ASIS PSC.1⁽²⁾ version 2012.

De plus, la Direction Générale s'en-

gage à renforcer les ressources nécessaires aux exigences de cette démarche d'amélioration continue.

Enfin, la Direction Générale exige la participation de tous au déploiement des engagements formalisés par la présente politique.

Abidjan, le 14 janvier 2022



Cette démarche implique que Flash Intervention se conforme :

- au Code de Conduite International.
- au document de MONTREUX sur les obligations juridiques et les bonnes pratiques pour les Etats en ce qui concerne les opérations de type militaire et de sécurité privée opérant pendant les conflits armés.
- aux principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme : mise en œuvre du cadre des Nations Unies «protéger, respecter et réparer» (2011).

Concrètement, cela se traduit par :

- la satisfaction aux exigences applicables (normes, lois, engagements volontaires).
- une culture d'entreprise encourageant chaque salarié à adhérer aux principes énoncés plus haut.
- l'identification et la maîtrise des risques opérationnels.

⁽¹⁾ ISO : Organisation internationale de normalisation

⁽²⁾ ANSI/ASIS PSC.1 : Normalisation de gestion de la qualité des opérations des entreprises de sécurité privée

